

République Française

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURGIS
SEANCE DU 18 JUIN 2020.**

Convocation du 11 Juin 2020 affichage 2 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le onze juin à 20 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans la salle des Fêtes (consigne COVID 19), sous la présidence de Madame CHANCEL Bernadette, Maire.

Etaient présents : Alain DUPRE (adjoint), CZUBA Cécile (adjointe), BOUC Emilien, THOMAS Bertrand (Pouvoir à Bernadette CHANCEL est arrivé à 20h48), GROSSOT Marie Sylvie DELINOTTE Fabrice, BERT Laëtitia, BAILLY Éric GROSSOT Anthony.

Absente excusée : VAUTRIN Nadine (Pouvoir à Bernadette CHANCEL)

Secrétaire de séance : Marie-Sylvie GROSSOT.

Ordre du jour

- Adoption du compte rendu du dernier conseil.
- Délibération pour la nomination des membres de la commission des impôts
- Délibération pour accepter la redevance d'occupation des sols ENEDIS.
- Vote des taux.
- Vote du budget.
- Questions diverses.

**DELIBERATION 2020-027 DESIGNATION DES PERSONNES
APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES
IMPOTS.**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré par 11 voix Pour, le conseil municipal

- **DECIDE** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 24 noms ci-dessous

1. Jonathan GEORGE
2. Jean Robert DUFOUR
3. Régis VITEAUX
4. Martine TROGNON
5. Kristof LEROUX
6. Annie RACE
7. Renaud CINTRAT
8. Gilles SOULALIOU
9. Carole RACE
10. Valérie COUSIN
11. Jean Jacques POINSOT
12. Irène ALMEIDA
13. Vincent RACE
14. Noëlle GHIRARDI
15. Alain MASSE
16. Éric BAILLY
17. Laetitia BERT
18. Emilien BOUC
19. Cécile CZUBA
20. Fabrice DELINOTTE
21. Anthony GROSSOT
22. Marie Sylvie GROSSOT
23. Bertrand THOMAS
24. Nadine VAUTRIN

**DELIBERATION 2020-028 FIXANT LA REDEVANCE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR ENEDIS**

2020:

Le Maire expose que la redevance d'occupation du domaine public pour ENEDIS est actualisée chaque année.

Concernant l'année 2020, le montant de la redevance d'occupation des sols a été fixée à 212 euros.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le montant de la redevance ENEDIS à 212 euros.
- **AUTORISE** Le Maire à percevoir la somme de 212 Euros.

DELIBERATION 2020-029 VOTE DES TAUX.

Le maire explique qu'il faut voter le taux des taxes d'impositions pour l'année 2020 ; Cette année, le taux de la taxe d'habitation ne doit pas être voté suite à la réforme des impôts donc seuls seront voter le taux de la taxe foncière bâtie et le taux de la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré par 11 Voix Pour, le conseil municipal,

- **VOTE** le maintien des taux actuel soit :

- Taxe foncière bâti 16.71%
- Taxe foncière non bâti 28.20%

DELIBERATION 2020-030 VOTE DU BUDGET

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 Charges à Caractère général	140 704
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	82 800
Chapitre 014 Atténuation de Produits	34 100
Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	53 340

Chapitre 66 Charges Financières	4 024
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000
Chapitre 022 Dépenses imprévues	15 000
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	30 441
Chapitre 042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	10 538
Total Dépenses Fonctionnement	371 947

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 013 Atténuation de Charges	500
Chapitre 002 Résultats antérieurs reportés	98 064
Chapitre 73 Impôts et Taxes	230 657
Chapitre 74 Dotations Subventions participations	17 726
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	25 000
Total Recettes de Fonctionnement	371 947

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 16 Emprunts et Dettes	41 960
Chapitre 20 Subventions d'équipement versées	48 319
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	42 520
Total Dépenses d'investissements	132 799

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 Solde D'exécution reporté	41 567
Chapitre 10 Excédent capitalisé	49 273
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	30 441
Chapitre 16 Dépôts et cautionnement	980
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	10 538
Total Recettes d'Investissement	132 799

Questions diverses :

- Un chat à incinérer
Un chat retrouvé mort a été déposé au cabinet vétérinaire de Chablis. Il était pucé au nom de la mairie (chat errant stérilisé). Pour information, l'incinération coûte 55 €.
- Salle de l'école pour répétition musicale
Depuis quelques années maintenant, un groupe de musique répète dans la salle de l'école à titre gracieux. En contrepartie, il offre une prestation musicale lors d'une manifestation dans le village. Il réitère l'autorisation de le faire pour cette année. Le conseil y est favorable sous condition que la salle soit rendue propre.
- Patrimoine et finage
Les conseillers feront le tour du village pour voir les différents bâtiments publics ainsi que le finage des terres de la commune le samedi 27 juin.

- Visite aux lanternes de Courgis
Elle aura lieu le 25 août et est proposée par un organisme extérieur au village. Des informations vous seront communiquées par voie d'affichage ou sur notre site internet.
- Le dos d'âne sur le chemin des Sanguinots
Certains se questionnent sur son utilité. Le conseil répond qu'il sert à faire ralentir.
- Branches d'arbres qui dépassent
Dans le bas du village vers les lagunes, des arbres ont des branches qui dépassent sur la voie publique. Il sera demandé aux propriétaires de faire le nécessaire sinon la mairie se chargera des travaux et facturera leur coût aux propriétaires.
- Le lavoir
Un jeune à moto se permet d'entrer avec son véhicule sur le terrain de jeux des plus petits perturbant leur tranquillité. Il est proposé de mettre un panneau interdit aux véhicules à moteur, mais Mme le maire se charge d'aller parler à ce jeune identifié pour qu'il arrête ces agissements.
Des jeunes ont réalisé un camping sauvage au lavoir. L'autorisation leur a été accordée par Mme le maire sous réserve de laisser l'endroit propre.
- Le point i tagué
Des tags ont été réalisés. On cherche le produit et la technique efficace pour tout remettre propre.
- Fête de la musique :
Il a été demandé de faire la musique sous les termes « faites de la musique »
- Fête des voisins
Elle aura lieu le 18 septembre. La salle des fêtes sera réservée.
- Proposition de rouvrir l'école
Un conseiller propose de redemander la réouverture de l'école car il pense que l'école de Courgis était plus à même d'accueillir en toute sécurité les enfants et de respecter le protocole sanitaire.
Il lui a été répondu que le maire précédent n'a pas fermé l'école, c'est l'inspecteur d'académie qui ne fournit plus de professeur des écoles.
- Presbytère :
L'annonce pour la location du presbytère n'était pas tout à fait claire au sujet du loyer. Cela sera précisé au locataire avant la signature.
- Route de Montallery
Elle serait à refaire car elle date et est sacrément abîmée. La commission travaux se penchera sur le dossier.
- Information pour l'utilisation du défibrillateur
Les pompiers de Chablis feront cette information vendredi 26 juin à la salle des fêtes.
- Des nouvelles du renard
Un arrêté préfectoral autorise le louvetier à pouvoir exterminer l'animal.
- Problème de labour dans les vignes
Certains viticulteurs labourent leurs vignes mais oublient de relever leur herse en bout de treilles ce qui entraîne des dépôts d'herbe et de terre sur les chemins.
Il sera adressé un courrier à tous les viticulteurs pour leur rappeler des gestes de bon sens pour le confort de tous.

La facturation de l'entretien des chemins pourrait être adressée à ceux qui les dégradent.

Attention à la vitesse excessive dans les chemins.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire
Bernadette CHANCEL